



# IJAT :

## LA CFDT SIGNE L'ACCORD POUR L'AUGMENTATION A 39 EUROS !



CFDT Intérieur 47/49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris 19 Tel : 01 56 41 52 52

Juin 2015



La CFDT a signé le 16 juin un accord prévoyant la revalorisation de 30% de l'indemnité de déplacement des forces mobiles - CRS et gendarmerie mobile - au cours des 18 prochains mois. L'IJAT n'avait pas été réévaluée depuis 2002. Son montant actuel de 30 euros par journée de déplacement, ne correspondait pas à l'augmentation du coût de la vie depuis 12 ans !

**Concrètement, l'IJAT (indemnité journalière d'absence temporaire) passera progressivement de 30 euros aujourd'hui à 39 euros début 2017. (+ 30%)**



- 3 euros au 1er juillet 2015
- 2 euros au 1er janvier 2016,
- 4 euros au 1er janvier 2017.

Tous les 2 ans une concertation sera engagée sur la revalorisation.

Comme le demandait la CFDT qui avait dénoncé le fait que la gendarmerie jouait le jeu en communiquant sur la réalité de la disponibilité de ses escadrons, le texte vise par ailleurs à améliorer la programmation de l'emploi des forces mobiles en renforçant le rôle de l'unité de coordination des forces mobiles PN/GN (UCFM).

*METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR*